



Refus prise en charge sinistre par assurance

Par **siska**, le **17/08/2015** à **17:58**

Bonjour,

Au cours de mes vacances j'ai loué un bien immobilier.

Le parasol de la terrasse s'est brusquement envolé et a percuté le véhicule des voisins, occasionnant près de 700 euros de dommages.

Nous avons donc prévenu nos assurances respectives ainsi que le propriétaire qui a aussi prévenu la sienne (je précise que les voisins dont le véhicule a été abîmé et moi-même avons le même assureur).

Après constat, déclarations, etc...je reçois comme réponse que c'est ma responsabilité qui est engagée et qu'il me faut régler la facture correspondant aux dégâts malgré que je sois assurée en responsabilité civile et en extension d'assurance villégiature. Mon assureur m'explique que comme ce n'est pas l'habitation qui est en cause mais un bien immobilier (le parasol du logement) cela fait donc partie des exclusions de prise en charge de sinistre citées dans un article de l'assurance (je ne sais plus lequel).

Pouvez-vous me dire s'il existe un recours ?

Je pensais être bien assurée (depuis 20 ans même assureur voiture, habitation, etc...)

J'ai même posé la question à savoir si cela s'était produit chez moi...là j'aurais été prise en charge.

MERCI pour vos réponses et conseils.